



# SERMON

Sur ces paroles de Saint Paul, en la  
seconde Epistre aux Cor.  
Chap. 3. v. 6.

*Dieu nous a rendus suffisans pour estre  
Ministres du nouueau Testament :  
non pas de lettre, mais d'Esprit.*



**T** O V T ainsi qu'il arriue  
quelquesfois, mes Freres,  
que les oiseaux emportans  
des fructs entre leurs ser-  
res, les laissent tomber en  
volant ; & si en tombant  
ils se rencontrent entre des caillonx, ils s'y  
perdent & s'y corrompent ; au contraire s'ils  
trouuent vne bonne terre, ils y germent &  
s'enracinent, & puis, si quelcun a le soin de  
les cultiuer, ils deuiennent de grands arbres  
qui portent du fruct plantureusement : Ainsi  
aduient-il aux Ministres de l'Euangile, que  
le vol de leurs pensées pendant leurs predi-  
cations emporte, de laisser tomber quelques  
sentences dans les cœurs de leurs auditeurs,

qui si elles ne les trouuent bien disposées s'éteignent & perissent là dedans : & si au contraire cette terre les reçoit doucement en son sein, elles y desployent premierement cette vertu à raison de laquelle nostre Seigneur appelle sa parole de ce nom de semence, & puis par le soin du saint ministère, croissent & produisent des fruiets de foy & de sanctification en abondance. Or nous souuient-il qu'en l'action que nous fismes Dimanche dernier deuant vous, nous vous dismes qu'en l'efficace de la grace par laquelle Dieu conuertit les hommes à foy, il faut considerer deux choses : son origine, en ce qu'elle est surnaturelle : & son usage en ce qu'elle est destinée à nous faire voir clairement la misericorde de Dieu qui nous est offerte en Christ par l'Euangile. De façon que là où Dieu a donné quelque reuelation de sa misericorde, mais neantmoins par vne voye naturelle, comme en la patience & en la longue attente dont il a usé enuers les Gentils, il n'a point fait sentir la vertu de son Esprit : & là où la reuelation a esté surnaturelle, mais où toutesfois il n'y a point eu de declaration de la misericorde diuine, comme en la Loy, là Dieu n'a non plus fait esprouuer cette sienne diuine efficace. Pource que là, la reuelation conuient bien avec la grace de l'Esprit quant à l'usage, mais non pas quant à l'origine & à la maniere de la

dispensation icy, la reuelation conuient bien avec la vertu de l'Esprit quât à l'origine, mais non pas quant à l'vsage. Et pour ce qui regarde la patience de Dieu & sa longue attente enuers les Gentils, nous en parlâmes suffisamment. Mais ce que nous dismes de la Loy fut si brief, qu'il y a danger qu'il n'aye pas esté remarqué de plusieurs, ou s'il a esté recueilli, qu'il ne puisse pas germer & fructifier, sinon que nous y apportions la diligence de nostre culture. C'est pourquoy nous auons choisi cetexte que vous auez entendu, comme fort propre à nostre dessein, & duquel quant à vous, si vous y estes attentifs, vous pourrez tirer vne utilité singuliere.

Il est donc manifeste, mes Freres, que l'Apôstre fait icy opposition de son ministere avec celui de Moyses. Car voicy la suite du passage. Vous estes l'Epistre de Christ administrée par nous, & écrite non point d'encre, mais de l'Esprit de Dieu viuant : non point en plaques de pierre, mais en plaques charnelles du cœur. Or auons-nous vne telle confiance en Dieu par Christ. Non point que nous soyons suffisans de penser quelque chose de nous, comme de nous-mêmes, mais nostre suffisance est de Dieu : lequel aussi nous a rendus suffisans pour estre Ministres du nouveau Testament : non pas de lettre, mais d'Esprit : car la lettre tuë, mais l'Esprit viuifie. Que si le ministere de mort écrit en

lettres, & engraué en pierres, a esté glorieux, tellement que les enfans d'Israël ne pouuoïent regarder en la face de Moyse pour la gloire de sa face (laquelle gloire deuoit prendre fin.) Comment ne sera plustost glorieux le ministère de l'Esprit ? Car si le ministère de condamnation a esté glorieux, le ministère de justice surpasse beaucoup en gloire. Mais la question est comment cette opposition se fait.

Quelques-vns d'entre les anciens ont esté de cette opinion, que par la lettre se deuoit icy entendre le sens literal du vieux Testament ; & par l'Esprit le sens allegorique. Comme si l'intention de l'Apostre auoit esté seulement de dire que le ministère de Moyse a consisté en ce que quand il a enseigné le peuple d'Israël, & a escrit les liures que nous auons maintenant de luy en l'Eglise, il n'en a donné que l'escorce au sens literal, c'est à dire, qui se presente le premier à la rencontre, quand on vient à la lecture de ces liures. Mais qu'il y a deffous des mysteres profonds qui ont esté reuelez par l'Euangile, dont le ministère & la predication a esté commise aux Apostres. Certes nous reconnoissons que les liures du vieux Testament, & particulièrement ceux de Moyse, sont mystericux en beaucoup d'endroits, & voyons que l'Apostre S. Paul a diuinement expliqué quelques allegories. Il y en a vn bel exemple au 4. cha.

pitre de l'Epistre aux Galates : vn autre au chap. 9. de l'Epistre aux Rom. icy mesme , où il est fait mention de la face de Moyse , il y a , comme nous verrons tantost , quelque chose de plus sublime que l'histoire de prim-  
 abord ne semble porter. Mais que pour cela tout ce qui est escrit aux liures de Moyse , doiue estre interpreté allegoriquement , c'est chose non seulement eslongnée de la raison , mais de l'apparence de la raison mesme. Que mesmes les choses qui ont vn sens mysterieux & allegorique n'en ayent point de literal , c'est ce que nul homme de jugement ne dira jamais. Encore qu'Ismaël soit le type de ceux qui cherchent à estre justifiez par la Loy ; & Esau de ceux qui sont reprobuez : Isaac de ceux qui sont justifiez par la foy en la promesse ; Iacob de ceux qui sont esleus pour estre appelez efficacieusement à la participation de la grace de Christ : est-ce à dire qu'il n'y ait jamais eu d'Ismaël , ni d'Esau , d'Isaac , ni de Iacob au monde , & que par les allegories il nous faille tellement alembiquer & subtiliser toutes ces histoires que nous les tournions en fumée ? Et finalement de croire que ce soit au sens literal que gise la condamnation & la mort , la justice & la vie au contraire en la seule allegorie , & qu'il n'y ait que les seules allegories qui nous sauuent , c'est vne opinion merueilleusement bigarre.

De dire aussi que l'Apostre fait icy opposition entre le nouveau Testament, & tout ce qui est contenu en l'ancien, comme si Dieu n'auoit jamais employé la vertu de son Esprit en la vocation d'aucun, fors en la predication de l'Euangile qui s'est faite par les Apostres, & non en cette œconomie de la Loy qui a duré depuis Moysse iusques à Christ, ce seroit chose injurieuse à la bonté de Dieu, qui auoit choisi Israël pour luy donner la connoissance de ses statuts, & à la foy & pieté de tant de grands personages de l'Ancien Testament, qui nous sont proposez en exemple. Car quoy? Ou n'auroient-ils pas esté veritablement fideles, veu que l'Ecriture Sainte recommande leur foy si magnifiquement? Ou s'ils ont esté veritablement gens de bien, comment l'auroient-ils esté autrement que par l'efficace de cette grace? Ne se peut pas aussi maintenir que cela se die seulement par comparaison, & que pourco que Dieu n'a pas manifesté cette vertu de son Esprit en si grande mesure sous le Vieux Testament, comme sous le Nouveau, l'Apostre parle du Nouveau avec si grand auantage. Car bien qu'en telles sortes de comparaisons, la splendeur de l'une des choses comparées offusque ce qu'il y peut auoir de lumiere en l'autre, si est-ce que si cela ne se disoit par l'Apostre que de cette façon, il ne se fust pas exprimé avec tant d'energie que d'appeller à diuerses

fois le ministere de la Loy, ministere de mort, ministere de condamnation, ministere de lettre qui tuë. Il n'y a comparaison qui püst excuser ces expressions s'il n'y auoit autre difference entre les choses que l'Apostre oppose icy, que ce qui dependroit du plus & du moins en la dispensation de la grace. Joint que ce n'est pas seulement icy que S. Paul parle de la Loy & du ministere de Moÿse en cette façon; mais ailleurs il enseigne constamment que la Loy n'a justifié personne; qu'elle n'a point esté donnée pour viuifier: & attribué cette louüange purement à l'Euangile à l'exclusion de toute autre chose.

Finalemēt il ne se peut pas dire que les Apostres ayent eu la vertu de rendre leur predication efficacieuse par la grace de l'Esprit où il leur plaisoit, & que moÿse ait esté destitué de cette prerogatiue. Car il n'appartient qu'à Dieu seul d'employer cette sienne grace où il luy plaist: cela ne depend nullement de la disposition de l'esprit de l'homme. S'il eust dependu des Apostres & de leur jugement, pour le certain ils eussent conuertit tous ceux à qui ils ont presché, & n'eussent pas permis qu'aucun fust demeuré obstiné contre l'Euangile. Car icy il n'en est pas de Dieu comme des hommes. Dieu est bon à merueilles à la verité. Et toute nostre bonté non seulement vient de luy, mais n'est

rien en comparaison de la sienne. Mais comme nous le vous auons dit ailleurs, il est souverainement libre en la dispensation de cette misericorde qui conuertit les cœurs des hommes & y crée la foy : & n'y a aucune loy qui l'oblige de la faire sentir qu'où bon luy semble. Mais entre les hommes il y a vne certaine societé & communion de sang qui les oblige les vns aux autres naturellement : & là dessus est en partie fondé le commandement par lequel Dieu nous ordonne de procurer de tout nostre pouuoir le salut de tous nos semblables. Voila pourquoy où les Apostres n'eussent pû manquer à ce deuoir sans pecher contre celuy de la charité & de la pieté, Dieu a pû vser de sa liberté à son bon plaisir, non seulement sans que les creatures ayent aucun droict de censurer ses actions, mais mesmes sans rien commettre contre ces vertus de justice & de misericorde qui rendent sa nature si aimable & si venerable. Mais en cela les Apostres & Moysé ont eu autant de vertu les vns que les autres. Tout ce qu'il y a eu d'eux en leur ministere a esté exterieur. Ce qui concerne le dedans depend d'une dispensation merueilleusement differente.

Il en faut donc reuenir à l'interpretation de Calvin, qui distingue en toute cette économie du Vieil Testament, entre les choses qui estoient proprement du ministere de

Moyse , & celles qui n'en estoient pas.  
 Et quant à celles qui estoient propre-  
 ment du ministere de Moyse , il les  
 appelle la Loy : des autres il dit qu'el-  
 les appartenoyent à l'Euangile. Car voi-  
 cy comme il parle. On pourroit de-  
 mander, à sçauoir si Dieu en l'Ancien  
 Testament a seulement retenti de voix ex-  
 terne, & qu'il n'ait point parlé au dedans  
 aux cœurs de ses fideles par son Esprit.  
 Premièrement je respon qu'icy S. Paul a  
 consideré ce qui estoit propre à la Loy.  
 combien que Dieu besongnast alors par  
 son S. Esprit, toutesfois cela n'estoit point  
 du ministere de Moyse , mais de la grace  
 de Christ : comme il est dit au premier  
 chapitre de S. Iean. La Loy a esté donnée  
 par Moyse , mais la grace & la verité est  
 venuë par Iesus-Christ. Il est bien vray  
 que la grace de Dieu n'a point esté oisue  
 en tout ce temps là : mais il suffit que ce  
 n'estoit point par le moyen de la Loy , car  
 elle n'auoit point cela de propre : veu que  
 l'office de Moyse consistoit seulement à  
 proposer au peuple la doctrine de vie , y  
 ajoutant les menaces & promesses. Pour  
 cette cause il appelle la Loy, lettre : pour  
 autant que de soy c'est vne predication  
 morte : & l'Euangile, l'Esprit ; pource que  
 le ministere de l'Euangile est vis , voire  
 viuifiant. Secondement je respon que ces

,, choses ne sont point dites simplement  
 ,, tant de la Loy, que de l'Euangile: mais en-  
 ,, tant que l'un est opposé à l'autre: car aussi  
 ,, l'Euangile n'est pastoujours Esprit. Mais  
 ,, quád on vient à faire cõparaison desdeux,  
 ,, il est vrayement & proprement dit que la  
 ,, nature de la Loy est d'enseigner literalemét  
 ,, les hommes, en sorte qu'elle ne passe point  
 ,, les oreilles: & que la nature de l'Euangile  
 ,, est d'enseigner spirituellement, pource  
 ,, qu'il est l'instrument de la grace de Christ.  
 Et au mesme lieu, apres auoir dit plusieurs  
 autres choses de la nature de la Loy & de  
 l'Euangile qu'il seroit trop long de rappor-  
 ,, ter, il dit encore: L'Euãgile est à bon droit  
 ,, reputé doctrine de vie, pour autant qu'il  
 ,, est l'instrument de regeneration, & qu'il  
 ,, nous offre la reconciliation gratuite avec  
 ,, Dieu: mais la Loy pource qu'elle prescrit  
 ,, seulement la reigle de bien viure, & ne  
 ,, reforme point les cœurs en l'obeyssance  
 ,, de Iustice, & denonce la mort eternelle  
 ,, aux transgresseurs, elle ne nous peut ap-  
 ,, porter autre chose que condamnation.  
 ,, Ou si on aime mieux le dire autrement,  
 ,, l'office de la Loy est de monstrer la ma-  
 ,, ladie sans monstrer aucune esperance de  
 ,, guerison. L'office de l'Euangile est de  
 ,, donner remede aux hommes les trouuant  
 ,, despourueus de toute esperance. Car puis  
 ,, que la Loy laisse là l'homme en soy-mes-

me, elle le condamne necessairement à ,,  
mort: mais l'Euangile amenant à Christ, ,,  
ouure la porte de vie. ,,

Le ministere de Moÿse donc doit estre consideré en deux esgards : ou bien entant que c'estoit vn grand Prophete choisi de par Dieu, pour renouueller parmi le peuple d'Israël les promesses qui de toute ancienneté auoient esté faites touchant le Messie, & en ajouter encore d'autres: ou bien entant qu'il estoit entremetteur d'une alliance que Dieu traittoit particulièrement avec ce peuple. Si vous le considerez en ce premier esgard, il a eu des compagnons en sa charge. Dauid, Esayé, Ieremie, Ezechiel, Daniel, Malachie, & les autres, ont comme luy interpreté les oracles anciens, & en ont laissé à l'Eglise de nouveaux, touchant la redemption laquelle nous deuions auoir en Iesus-Christ. Mais si vous le considerez en l'autre, il n'a jamais eu de cōpagnon : il a esté seul moyenneur de l'alliance legale. En ce premier esgard donc, il ne se peut pas nier que le ministere de l'Esprit ne luy ait esté commis, autant comme la condition des temps le portoit. Car qui doutera que Dieu n'accompagnast la publication authentique de ces oracles du Redempteur, & des promesses de misericorde qui en dependoient, de la secrette vertu de son Esprit en la conuersion de ses esleus, pour les amener à la jouissance de la

174 *Serm. sur la 2. de S. Paul aux Cor.*  
vie éternelle? Mais si vous le considerez en ce second esgard, il n'auoit nullement le ministère de l'Esprit, pource que sa vertu n'accompagnoit nullement la predication legale; si, di-je, vous considerez la predication legale precisement en elle-mesme. Et voila quel a esté l'auantage des Apostres par dessus Moÿse.

Quoy donc, dira quelcun: La doctrine de la Loy estoit-elle pas reuelce d'une façon surnaturelle? Auoit-elle pas esté donnée par l'inspiration des Cieux? Dieu mesme n'auoit-il pas engraué de son doigt les deux tables en la montagne? Conuenoit-elle donc pas avec cette grace de l'Esprit que nous disons estre surnaturelle & celeste? Elle y conuenoit certes, comme nous vous auons desja dit, quant à l'origine; mais elle ne s'y accordoit nullement quant à l'usage. Car en quoy consiste, mes Freres, l'usage de cette grace qui illumine nos entendemens, & par laquelle Dieu nous appelle? Certes à nous faire receuoir les promesses de misericorde que Dieu nous presente: à nous faire comprendre la grandeur de sa charité en nostre redemption: à nous consoler par l'assurance de la remission qui nous en vient: à nous sanctifier par l'admiration de cette charité de Dieu enuers nous: & en suite à engendrer en nos cœurs l'esperance de la gloire éternelle. C'est là la fin pour laquelle Dieu besongne

en nous par son Esprit , à ce que nous puissions recevoir toutes ces choses qui exterieurement nous sont presentées par sa parole.

Or la Loy, si vous la considerez en elle-mesme, n'a rien de tout cela. Vous trouvez bien dans les liures de Moÿse des promesses de remission: vous y rencontrerez des oracles du Messie: vous y remarquerez des tesmoignages indubitables que ces choses n'estoient pas alors preschées en vain, & qu'il y en auoit quelques-vns en qui Dieu operoit par elles. Mais rien de tout cela n'appartenoit à l'alliance de la Loy; tout regardoit la doctrine de l'Euangile. Et de vray, l'Apostre Saint Paul au chap. 3. de l'Epistre aux Galates, faisant opposition de ce qu'il appelle la Promesse avec la Loy, remarque expressement que ce sont choses qui ne se peuvent en façon du monde confondre: & que le temps mesme monstre la prerogatiue de l'une par dessus l'autre, en ce que la Loy n'estoit venue que quatre cens ans apres la Promesse donnée à Abraham; & que par consequent elle n'a pû prejudicier aux droits que la promesse pretendoit en la justification des hommes, & à leur donner toute seule la jouissance de l'heritage. Et c'est de là qu'il tire tant d'admirables raisonnemens que ce ne peut estre par la Loy que nous obtenons la justification, ni en tout, ni en partie.

Pource que ces deux alliances sont d'une

nature si differente , qu'il est impossible que les matieres s'en puissent mesler ni allier ensemble. Qu'est-ce donc que la Loy considerée en elle-mesme ? C'est vne alliance en laquelle d'un costé les hommes promettent à Dieu vne entiere obseruation de ses commandemens , & au reste , s'ils ne les accomplissent , se soumettent à la malediction que la Loy denonce. Et de l'autre, Dieu promet la vie à ceux qui les accompliront , à ceux qui les transgresseront , il denonce malediction eternelle. *Fay ces choses & tu vivras :* Et , *Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses de cette Loy pour les faire.* De remission , de misericorde , d'esperance de pardon elle n'en laisse point. La denonciation y est seueres , rigide , & inexorable. Si donc l'usage de la grace de l'Esprit consiste à nous ouvrir les yeux de l'entendement , pour croire aux promesses de misericorde & de remission , comment est-ce qu'elle eust pû accompagner la predication de la Loy , en laquelle il n'est fait mention ni de remission , ni de misericorde ?

Je ne veux pas dire , mes Freres , que Dieu n'ait pû accompagner , que reellement & de fait il n'ait accompagné la predication de la Loy , mesme considerée en elle , de quelque vertu de son Esprit : mais je di que ce ne pouoit estre cette efficace de l'Esprit , laquelle conuertit les hommes à salut , & que l'on peut appeller

appeller l'Esprit de foy & de repentance. Et de fait, que la predication de la Loy ait esté quelquesfois conjointe avec quelque vertu surnaturelle, il est assez clair par l'Apostre S. Paul au chap. 8. de l'Epist. aux Romains, où il oppose l'esprit d'adoption que nous recevons par l'Euangile de Christ, à l'esprit de servitude qui avoit eu vigueur sous l'alliance legale. Mais voicy brièvement en quoy consistoit son vsage. En la Loy il y a deux choses principalement. La justice du commandement, comme parle l'Apostre, Rom. 7. Car soit que vous ayez regard à la Loy morale, elle est puisée des sources de la nature mesme: soit que vous regardiez à la ceremonielle, Dieu par elle n'a rien imposé à son peuple, qu'il n'eust tout droit d'exiger de luy: & par consequent l'obeyssance à son commandement estoit de justice. Puis apres, la verité de la promesse de la remuneration, & de la denonciation de la vengeance. Car c'est d'une mesme fermeté invariable de la nature de Dieu & de ses arrests, que fust venue la recompense, si quelcun eust observé la Loy, & que la denonciation de la peine estoit si severe & si inexorable. Pour l'homme d'autre costé; si vous le considerez en sa nature, il y a en son entendement vn merueilleux aveuglement, en son cœur & en sa conscience vne dureté invincible, & vne stupidité estrange. De façon que si Dieu n'eust

M

17 & *Serm. sur la 2. de S. Paul aux Cor.*  
rien fait en la predication de l'alliance legale;  
sinon proposer exterieurement le comman-  
dement, la promesse, & la menace; l'homme  
n'eust de soy-mesme pû appercevoir la ju-  
stice de ce commandement, ni la verité des  
promesses & des denonciations qui y estoient  
attachées, mais se fust endormi en vne pro-  
fonde securité, & eust tenu toutes ces cho-  
ses là pour vaines & friuoles. Ce que l'Apo-  
stre S. Paul remarque estre arriué à plusieurs,  
dont il fait cette excellente description au  
chap. 3. de l'Epist. aux Rom. laquelle il com-  
pose de diuers passages des Pseaumes. *Il n'y  
a nul iuste, non pas un seul, il n'y a nul qui re-  
cherche Dieu. Ils ont tous fournoyé, & ont esté  
ensemble rendus inutiles: il n'y a nul qui fasse  
bien, non iusqu'à un. C'est un sepulchre ouuert  
que leur gosier: Ils ont frauduleusement usé de  
leurs langues, sans leurs lèvres il y a venin d'as-  
pic. Desquels la bouche est pleine de malediction  
& d'amertume. Leurs pieds sont legers à espan-  
dre le sang. Destruction & misere est en leurs  
voies. Ils n'ont point connu la voye de paix. La  
crainte de Dieu n'est point deuant leurs yeux.*  
Puis il ajoûte, que tout ce que la Loy dit, elle le  
dit à tous ceux qui sont sous la Loy: Pour ap-  
prendre à toute la nation, que s'il y en auoit  
quelques-vns entr'eux à qui cette descri-  
ption ne conuint pas entierement, la diffe-  
rence venoit d'ailleurs que d'eux-mesmes:  
mais qu'au reste c'estoit là la peinture de leur

nature. Dieu donc qui auoit institué l'alliance de la Loy pour reueiller les consciences des hommes qui estoient si profondément endormies, & les amener par les espouuantesmens de ses jugemens à chercher leur repos en sa miséricorde, pour faire que la Loy ne demestrast pas entièrement inutile à ce dessein, l'accompagnoit enuers quelques-uns de quelque vertu surnaturelle, afin qu'au moins ils vinsent à comprendre qu'il ne commandoit rien que de juste, ne promettoit rien que de vray, ne denonçoit aussi rien que de terrible & inexorable tout ensemble.

Maïs quoy? Certes si cette vertu ne passoit point ce degré (& elle ne le passoit sinon en ceux qui estoient esleus) ni cela ne pouuoit consoler, ni cela ne pouuoit sanctifier les consciences des hommes. Non-consoler premierement. Car la consolation de la creature pecheresse depend de l'asseurance de la remission de ses pechez. D'où vient que Dauid s'escrie au Pseaume trente-deuxième. *O que bien-heureux sont ceux de qui les pechez sont couuerts! O que bien-heureux sont ceux de qui les transgressions sont remises!* Or nous auons desja dit que la Loy ne donnoit aucune esperance de remission. La denonciation y estoit precise & ne s'y pouuoit rien changer. Maudit est quiconque n'est permanent en toutes les choses de cette loy pour les faire. Non sanctifier aussi. Car outre que cette vertu

180 *Serm. sur la 2. de S. Paul aux Cor.*  
n'alloit ~~pas~~ jusques à repurger les conuoiti-  
ses de l'homme, mais le laissoit en la domi-  
nation de la loy de peché qui estoit en ses  
membres, comment eust-il pû se faire que la  
creature se fust veritablement conuertie en-  
uers Dieu, qui ne voyoit aucune esperance  
d'obtenir pardon de sa misericorde? Et quel  
droit eust-elle eu de l'esperer, où Dieu decla-  
re hautement & clairement qu'il punira eter-  
nellement la moindre transgression de ses  
ordonnances? Tout cela donc que cet Esprit  
a pû produire en l'homme, en est reuenu là,  
d'engendrer en luy, non vne vraye amour des  
choses bonnes & honnestes, & conuenables  
à la volonté de Dieu; mais vn desir mercenai-  
re de la recompense: non vne vraye haine du  
peché, mais vne crainte seruite, & vne per-  
petuelle tremeur à cause de la vengeance. Or  
estoient bien ces deux passions capables de  
retenir quelquesfois vn peu en bride les con-  
uoitises de l'homme, lors qu'elles n'estoient  
pas fort émeuës. Mais non tellement pour-  
tant que quand elles commenceroient à de-  
venir vn peu plus turbulentes, elles ne le sub-  
jugassent entierement, & ne l'emmenassent  
toujours prisonniers sous la domination de  
peché qui regne naturellement en nos mem-  
bres. Voila pourquoy l'Apstre appelle cela  
esprit de seruitude. Non pource que de soy il  
porte les hommes à des affections mercenai-  
res & esclaves: car s'il eust rencontré vne

ame bien disposée il y eust engendré la vraye sanctification. Mais pource que le vice & la corruption de l'homme est telle, que là où Dieu ne passe point plus auant en son cœur que de luy persuader tellement quellement la verité de la Loy, il est impossible qu'il ait d'autres mouuemens ni d'autres affections que d'esclau. Posé donc qu'en cette sienne operation Dieu se soit arresté là, & n'ait point amené les hommes à contempler en sa parole autre chose que la Loy, qu'en pouuoit-il reüssir sinon le desespoir, & par consequent la condamnation & la mort? Car quelle destresse pouuoit engendrer en l'ame d'un homme, non seulement la pensée de se voir priué de la recompense que la Loy promet à ceux qui l'observeront, mais l'apprehension de la punition qu'elle denonce? Certes comme c'est chose horrible de tomber entre les mains du Dieu viuant, aussi est-ce chose qui cause en l'esprit vne merueilleuse horreur, de penser qu'il est inuitable qu'on n'y tombe.

De cela, mes Freres, pouuez-vous aisément connoistre qu'elle a esté la necessité de l'Euangile, c'est à dire, de la promesse de la redemption en nostre Seigneur Iesus, je ne di pas maintenant si vous opposez l'Euangile à la declaration que Dieu a faite de sa misericorde par la voye de la nature & de la conduite de sa prouidence: mais mesmes si

vous l'opposez à la Loy, dont la reuelation est celeste, surnaturelle, & diuine. C'est que ne se pouuant faire que l'Esprit de foy & de vrays sanctification accompagnaist la Loy, pour corriger la peruersité de l'homme & l'amener à repentance, il luy a fallu proposer vn autre objet deuant les yeux, auquel cette grace de l'esprit donnaist entrée. Et voila pourquoy l'Apostre appelle la Loy, de ce nom de lettre, Car il regarde à ce que Dieu l'auoit à la verité engrauee de son doigt dans les deux tables: mais au reste ne l'auoit point imprimée dans le cœur de l'homme par l'esprit de sanctification, & auoit toujours laissé dominer & regner en luy ses conuoitises. Au lieu que par la reuelation de la misericorde, qui estoit toute fondée en la promesse du Redempteur, Dieu s'est dès le commencement insinué dans le cœur de ses esleus, & par l'assurance de la remission des pechez, & l'esperance de l'immortalité glorieuse, y a engendré vne paix & vne joye inenarrable, & commencé vne regeneration digne de la sainteté de l'esprit qui l'operoit, & de l'excellence de la doctrine qu'il a voulu y seruir de semence.

Ne pensez donc pas, Freres bien aimez, que ce qu'Adam, ce que Seth, ce que Noë, ce que Sem, & Abraham, & Isaac, & Iacob, & les autres Patriarches, ont esté fideles & saincts, que cela soit venu de l'alliance de la

**Loy.** Le ministère de Moÿse n'estoit point encore en vſage. Leur foy qui est si particulièrement recommandée en l'Epistre aux Hebreux ; leur sainteté qui est proposée en exemple à tous les siècles, est venuë de la promesse de la redemption comme de la source, n'a pû estre produite par aucune autre chose. C'a esté elle seule qui a pû se rendre maistresse de l'esprit humain, & triompher de ses conuoitises. Ne pensez pas que ce que Moÿse, & Aaron, & Iosué, & les Iuges, & Samuel, & David, & les autres Prophetes, en vn mot tous les gens de bien qui ont vescu sous le Vieux Testament, ont goûté l'esperance de la vie de là haut; cela soit venu de la predication de la Loy. La conscience du peché, la denonciation de la punition, fermoit à tous ceux qui estoient seulement sous la Loy, la porte à toute esperance de felicité soit dans les cieus, soit en la terre. Ce qu'ils en ont goûté est venu de la promesse de la redemption ; & la promesse de la redemption n'auoit fondement que sur le Messie. Pour les sauuer il a esté absolument necessaire qu'ils ayent creu : pour les amener à croire, il a esté pareillement absolument necessaire que Dieu y mist la main de son Esprit; pour y mettre d'vn costé cette main de son Esprit, il estoit encore necessaire de mesmes que de l'autre il leur presentast ses infinies compassions en la promesse du Sauueur du monde.

Et voila d'où sont puisez tous ces admirables raisonnemens de l'Apostre S. Paul, & contre la Iustification par les œuvres de la Loy, & pour montrer que nous n'auons la vraye sanctification que par les promesses de l'Euangile.

Mais ce n'est pas le tout. Bien, dira peut-estre icy quelcun ; L'Euangile a esté entièrement necessaire en cette façon. La foy ne pouuoit venir de la Loy. Il falloit qu'elle prist sa naissance des promesses de redemption qui sont esparées deçà delà dans l'ancienne Alliance : & il est clair qu'il estoit impossible que les hommes se passassent de ces promesses. Mais puisque Dieu les auoit données, & les auoit meslées à trauers la Loy, & que par leur moyen il a amené ses esleus d'entre les Israélites à salut, qu'estoit-il besoin qu'il changeast toute la forme de la dispensation dont il s'estoit serui alors, & nous presentast l'Euangile d'une tout autre maniere qu'il n'auoit esté offert, annoncé & manifesté aux hommes en Iudée ? N'eust-il pas pû suiure toujours vne mesme methode en la conuersion des hommes ? Icy, mes Frères, nous opposons, non l'Euangile à la Loy considerée piecivement en elle-mesme; mais l'Euangile à l'Euangile : c'est à dire, l'Euangile comme il nous est reuelé tout à nù, au mesme Euangile voilé, de cette œconomie en laquelle la Loy ressonnoit si haut, & les ceremonies ap-

portoyent vn peu d'ombrage & d'obscurité à la predication Euangelique. Et en ce cas certes l'Euangile n'a pas esté necessaire d'vne si precise & absoluë necessité: mais si est-ce que mesmes en cet esgard nous pouuons dire qu'encore estoit-il necessaire.

Or ne dirons-nous pas ce que nous traitions il y a peu de iours, que la gloire de la Justice de Dieu & de sa misericorde, qui a paru dans les souffrances de nostre Seigneur pour le genre humain, si lumineuse & si esclatante, requeroit qu'elles fussent clairement publiées par toute la terre. Ni que la gloire de la sainteté de la vie de Christ, de la splendeur de ses miracles, de la diuinité de sa doctrine, & de la charité incomprehensible qu'il a monstrée en sa mort, ne deuoit pas demeurer estouffée dans les ombres de la Loy, mais resplendir aux yeux de l'Vniuers selon sa naturelle excellence. Ie ne feray pas mesmes mention des rayons de sa resurrection d'entre les morts, & de la magnificence de son Ascension aux Cieux, qui ne pouuoient souffrir l'obscurité des figures & des ceremonies de l'ancienne Alliance, non plus qu'un bel Orient les nuages qui l'environnent, mais les ont deu necessairement escarter & dissiper, pour paroistre comme quand le Soleil reluit en sa force. Ie diray seulement qu'il estoit necessaire que l'Euangile fust presché tout à descouuert, & nostre Seigneur

Iesus proposé deuant les yeux du monde sans aucun ombrage de la Loy, soit que vous regardiez la vocation des Gentils en corps, soit que vous consideriez encore la plenitude de la foy & de la consolation de ceux que Dieu appelle par l'efficace de sa grace.

Certes la Loy estoit composée de trois sortes d'ordonnances, politiques, ceremonielles, & morales : & cette formule, fay ces choses & tu viuras, obligeoit indifferemment à l'observation de toutes. Or je vous prie, mes Freres, comment est-ce que les nations eussent peu estre induites en croyant à Christ, à changer les formes de leurs gouvernemens, & de leurs polices, & reduire leurs republicues au modele de la Iudaïque? Les loix politiques ne sont-elles pas, par la sapience de Dieu qui preside sur la société humaine, accommodées au naturel de chacune nation & de chacun pays? Et toutes les nations ont-elles vn mesme genie que la posterité d'Abraham, tous les pays du monde sont-ils d'une mesme constitution que la Iudée? Et comme ainsi soit que la vocation des Chrestiens deust estre, comme dit l'Apostre, de peu de sages, de peu de nobles, de peu de riches, & de peu de puissans selon le siecle, & que le gouvernement des republicues soit entre les mains des nobles, des sages, des riches & des puissans, quel desordre eust mis la predication de l'Euangile entre les nations,

quels tumultes, quelles seditions, quelles tempestes? Si l'Euangile de nostre Seigneur pour doucement qu'il ait esté presché, pour grande qu'ait esté la deference qu'il a voulu qu'on ait renduë aux puillances superieures, pour expressement qu'il ait enjoint qu'on se soumist à tout ordre humain selon les formes de chaque republique, à tant souffert de contradiction, qu'eust-ce esté s'il se fust mis à remnër les gouvernemens des peuples, & à sapper l'autorité des Rois & des Monarques de la terre?

Pour les ordonnances ceremonielles, c'estoit chose absolument impossible que les nations les obseruassent & se rengeassent avec la nation Iudaique à mesmes seruices. Ni les riuieres, & les montagnes, & les mers, ne permettoient pas que tant de nations se peussent trouuer aux Festes solempnelles en Ierusalem: ni la Iudée n'eust pas pû fournir de bestail pour les victimes; ni, je ne diray pas le Temple, je ne diray pas la ville de Ierusalem, mais le pays tout entier n'eust pas esté capable de contenir les peuples qui y eussent accouru de toutes parts, s'il eust fallu qu'eust esté accomplie à la lettre cette parole du Prophete Esaie au chapitre deuxiesme; *Il aduendra es derniers iours que la maison de la Montagne de l'Eternel, sera affermie au sommet des montagnes, & sera esleue par dessus les costaux, & tant es nations y aborderont.*

188 *Serm. sur la 2. de S. Paul aux Cor.*  
*Et plusieurs peuples iront & diront, venez &*  
*montons à la montagne de l'Eternel, à la maison*  
*de Dieu de Jacob.*

Quant à la Loy morale qui est comprise dans les deux Tables de l'alliance, elle contient bien à la verité des choses auxquelles les hommes sont tenus naturellement, & que toute nation peut, si elle n'estoit point en l'estat de peché, & doit rendre & à Dieu & à ses prochains en quelque place du monde qu'elle puisse estre. Mais la publication en eust esté directement opposée à la fin de l'Evangile. Car qu'est-ce l'Evangile sinon vne bonne nouvelle, vne annouciation de paix, vn message de joye & de contentement inenarrable? Et comment eust pû compatir avec cette paix & cette joye à laquelle l'Evangile deuoit appeller les nations, cette rigoureuse formule, *Fay ces choses*; & cette autre espouuantable denouciation, *Maudit est quiconque ne les fait*: qui estoit pour engendrer dans les esprits des hommes plus de trouble, plus d'agitation, plus de tremblement, plus de tourbillons & de tempestes, plus de voix d'espouuantement, & par maniere de parler, de cris d'alarme, qu'il ne s'en entendit aultresfois quand on la publioit sur la montagne? C'est pourquoy l'Apostre remarque si exprestement que nous ne sommes point venus à *vne montagne qui se puisse toucher à la main, ni au feu brulant, ni au tourbillon, ni à*

*L'obscurité & tempeste, ni à la voix des paroles: laquelle ceux qui l'oyoient requierent que la parole ne leur fust plus longuement adressée : car ils ne pouvoient porter ce qui estoit enioint; à sçavoir, si mesmes une beste atouche la montagne, elle sera lapidée ou percée d'un dard. Et Moïse ( tant estoit terrible ce qui apparoissoit ) dit, Je suis esponnanté & en tremble tout. Mais nous sommes venus à la montagne de Sion, & à la cité du Dieu vivant, à la Ierusalem celeste, aux milliers d'Anges: & à l'assemblée & Eglise des premiers nez qui sont escrits aux Cieux, & à Dieu qui est iuge de tous, & aux esprits des iustes sanctifiez: & à Iesus Mediateur de la nouvelle Alliance, & au sang de l'asperision prononçant choses meilleures que celui d'Abel. Partant, mes Freres, pour appeller les Gentils à la connoissance de Dieu, il estoit entierement necessaire que l'Euangile leur fust proposé tout à descouuert, desueloppé & deschargé des choses qui appartenoyent au ministère de Moïse.*

*Pour ce qui regarde la plenitude de la foy & de la consolation de ceux que Dieu devoit appeller d'entre les nations; je vous prie, mes Freres, de considerer icy l'excellente remarque que fait nostre Apôstre en ce chapitre. Nous ne sommes point, dit-il, comme Moïse qui mettoit un voile sur sa face, à ce que les enfans d'Israel ne regardassent à la fin de ce qui devoit estre aboli. Vous sçavez l'histoire.*

Moyse descendant de la montagne, de cette si estroite communication avec Dieu, auoit la face si resplendissante que le peuple ne la pût supporter : à cause dequoy Dieu luy commanda de mettre vn voile dessus, à ce que ces rayons n'ébloüissent pas les yeux du peuple. Mais si la lettre de cette histoire est aisée, le mystere en est profond pourtant. La resplendeur de la face de Moyse estoit le type de la claire manifestation de l'Euangile ; c'est à dire de cette excellente lumiere de verité que Iesus-Christ nostre vray Moyse, nous deuoit apporter des cieux, de cet intime & familier commerce avec Dieu, qui luy fait dire qu'il est au sein du Pere, & que nul n'est monté au Ciel sinon celuy qui est descendu du Ciel, à sçauoir le Fils de l'homme qui est au Ciel. *Jean* I. 18. & 3. 13. Le voile est l'image de la Loy qui a couuert la splendeur de cet Euangile, tandis qu'elle a subsisté, & a empesché que les rayons n'en esclatassent si vifs & si brillans, comme ils eussent fait s'ils n'en eussent point esté couverts. La foiblesse des yeux du corps du peuple d'Israël qui ne pouuoit soutenir cette splendeur, estoit l'image de la foiblesse des yeux del'esprit, qui ne pouuoit alors soutenir l'esclat d'une claire manifestation de l'Euangile. Le di la foiblesse de l'esprit, non eu esgard à la constitution naturelle des facultez de l'homme : car en cet esgard ce n'est pas foiblesse, c'est aucugle-

ment. Le di foiblesse, eu esgard à ce que Dieu ne donnoit pas alors de son Esprit pour l'ordinaire en si grande mesure qu'il a fait depuis l'apparition de Christ, pour pouuoit contempler attentiuement la lumiere de cette doctrine qu'il nous a manifestée. Car de fait, si nostre Seigneur a dit à ses Disciples autresfois, j'ay beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne les pouuez encore porter, Jean 16. 12. que pouuoit-ce estre des disciples de Moyse ? Comme donc s'il y auoit quelqu'un parmi le peuple d'Israel qui eust la veüe du corps sombre & hebetée, depuis que Moyse eût couuert sa face, celuy-là ne voyoit plus que son voile, & n'apperceuoit du tout rien des rayons de son visage : Ainsi s'il y auoit quelqu'un à qui Dieu eust seulement donné ce que l'Apostre appelle l'esprit de seruitude' precisement, il ne voyoit rien en Moyse sinon le ministere de la Loy, & ne tiroit point consolation de la connoissance des promesses de l'Euangile qui y sont meslées. Mais comme s'il y en auoit quelques-uns qui eussent les yeux du corps vn peu perçans, ils apperceuoient quelque chose de la splendeur de la face de Moyse au trauers de son voile : aussi s'il y en a eu qui eussent les yeux de l'esprit dauantage illuminez de l'Esprit de Dieu, comme certes il y en a eu qui appartennoient à l'election de Dieu, au trauers du ministere de Moyse & de l'Alliance

de la Loy ils ont apperceu les promesses de grace & de misericorde que Dieu y presentoit dans les oracles de son Vnique. Mais quoy que c'en soit , ne plus ne moins que pour bons & perçans que les Israelites eussent les yeux du corps, si ne voyoient-ils cette splendeur du visage de Moÿse qu'obscurément à cause du voile: ainsi pour illuminez que fussent alors les entendemens des Israelites, selon la condition du temps d'alors, si ne voyoient-ils la Religion Chrestienne dans les promesses du Redempteur , qu'un peu sombre & comme offusquée de la dispensation Legale.

Et de vray, mes freres, je vous prie, mettez vous un peu à lire les liures de Moÿse, notamment ceux où l'Alliance Legale est establie, l'Exode, le Leuitique, les Nombres, & le Deuteronome; & y considerez attentivement d'un costé les choses qui appartiennent à l'alliance de la Loy, & de l'autre celles qui regardent l'alliance de la Grace & les promesses du Messie. Vous verrez que les choses qui y concernent le Messie, les oracles, di-je, qui le promettent, & les declarations que Dieu y fait de sa misericorde, sont premierement en plus petit nombre que les autres, puis apres qu'elles y sont couvertes & ombragées de tant de constitutions, de tant d'observations, de tant de ceremonies, de tant d'ombres, de tant de nuages, de tant de promesses

promesses des choses temporelles, de tant de menaces de maledictions de toute nature, de tant de choses en somme, qui n'appartiennent nullement à l'Euangile de Christ tel que les Apostres le nous ont enseigné; que ce sont comme de belles estoiles à la verité, mais entées dans vn ciel de nature differente, de belles pierreries & brillantes, mais enchassées deçà delà en vne tapisserie merueilleusement bigarrée & vn peu obscure tout ensemble. De façon qu'il a fallu que Dieu ait donné à ses esleus vne ligue particuliere pour les bien appercevoir, & tirer de leur lumiere la consolation qui leur estoit necessaire contre cette obscurité de la Loy; & les frayeurs que sa predication pouuoit engendrer en leurs ames. Mais aussi certes n'y a-t-il eu aucun de ceux qu'il auoit donnez à son Fils en son eternelle predestination, qui apres les diuerses peines que luy pouuoit donner tout ce grand embarras de la Loy, n'ait trouué vn paisible repos dans les promesses du Redempteur; apres les diuerses alarmes que luy auoit donnees sa conscience excitée par ces denonciations, ne trouuast le necessaire soulas en la misericorde que l'Eternel y auoit manifestée. Voyons donc maintenant quelle pourroit estre nostre foy, nostre consolation, & nostre sanctification si l'Euangile eust esté presché de la mesme maniere.

Premierement l'Euangile nous apprend

N

194 *Serm. sur la 2. de S. Paul aux Cor.*  
que nous sommes justifiés par la seule foy en  
nostre Seigneur Iesus, & par la remission de  
nos pechez en Christ. Je vous prie quel em-  
pechement pourroit donner à ce que nous le  
nous persuadassions ainsi, cette repetition si  
frequente de ces mots, *Fay ces choses* ? Ces  
protestations, di-je, si expresses que Moyse  
fait au peuple d'Israel, qu'il mettoit luy  
le bien & le mal, la vie & la mort, selon  
qu'ils obserueroient exactement ou manque-  
ront en vn point seulement à obseruer ses  
commandemens & ses ordonnances ? L'E-  
uangile nonobstant perseroit pour le certain  
par l'assistance de l'efficace de l'Esprit dans  
le coeur des élus de Dieu, comme il faisoit  
autresfois, mais ce ne seroit pas sans auoir  
de la luite avec les pensées que la loy engen-  
dre. Et de fait, n'a-ce pas esté la matiere du  
scandale des Iuifs, & l'opinion que l'Apostre  
S. Paul a tant essayé d'arracher de leurs es-  
prits, par ces diuines disputes de la Iustifica-  
tion que nous auons en l'Epistre aux Ro-  
mains, aux Ephesiens, & aux Galates ? Et  
n'est-ce pas encore ce qui maintenant perd  
ceux de l'Eglise Romaine, qu'au lieu de  
s'arrester à la doctrine de l'Euangile, comme  
nous l'auons au Nouveau Testament, ils  
vont quand il est question de la doctrine de  
la Iustification ramasser deçà delà dans l'An-  
cien, toutes les promesses que Dieu fait à  
l'obseruation de ses commandemens, & res-

suscitent cette formule, *Fay ces choses & en  
 viuras*, que l'Euangile auoit enseuéglié ? Puis  
 des liures de la Loy ils passent dans les Pro-  
 phetes, & là recueillent toutes les manieres  
 de parler nées de cette dispensation Legale,  
 qui conuenoient à ces temps là, mais qui sont  
 tout à fait hors de saison en la predication  
 Euangelique, pour en argumenter contre  
 nous, c'est à dire contre la doctrine du S.  
 Apostre ? Ie di, mes Freres, que c'est comme  
 vne espece de miracle qu'un homme nourri  
 en la doctrine de la Loy, puisse goustet la  
 doctrine de la Iustification par la seule foy,  
 & nous en voyons tous les jours à nostre  
 grand regret les expetiencies en ceux de la  
 communion Romaine, & qui Dieu a donné  
 quelque goust de la verité de nostre profes-  
 sion : qui ne se peuent, qu'avec vne diffi-  
 culté incroyable, defaire de l'empeschement  
 que donne à leur esprit la predication du mi-  
 nistère de Moysè qui est remise sus parmi  
 eux, & le perpetuel conflict qui est entr'elle,  
 & les paroles, disputes, & raisonnemens de  
 l'Apostre S. Paul en l'Euangile. Ce n'est  
 pas, mes Freres, que cela doiuë estre propre-  
 ment imputé à la Loy. Au contraire, elle  
 auoit esté expressément donnée pour faire  
 connoistre aux hommes la corruption de leur  
 uature, & la neantise de leur justice, pour  
 les faire recourir à cette justice eternelle que  
 le Saint des Saints deuoit amener en auant,

comme dit Daniel au chap. 9. Et ce deuroit estre là le seul vsage que nous tirassions en cet esgard de la lecture & predication legale. Mais c'est que l'homme est naturellement hypocrite & glorieux, & que ce qui luy est présenté pour luy estre matiere de consternation & d'humilité, il le tourne, si Dieu par son Esprit ne remédie à cette perverse inclination naturelle, en occasion de presumption & de superbe.

Quant à la consolation, comme elle naist de la doctrine de la Iustification par la foy, selon ce que l'Apôstre dit, *Qu'estans iustifiez par foy, nous auons paix enuers Dieu par nostre Seigneur Iesus*, Rom. 5. aussi est elle merueilleusement alterée & inquietée par le meslange de la doctrine de la Iustification par les œuvres. Car où la Loy dit, *Fay ces choses*; qui se peut assurer de les auoir faites? Et où elle dit, *Maudit est quicunque n'est permanent en toutes les choses de cette Loy*, qui se peut vanter d'estre deliuré de cette malediction? Et où ces choses resonnent perpetuellement aux oreilles du corps & de l'esprit, combien est troublée la tranquillité que la mort de nostre Seigneur Iesus doit engendrer dans les ames des hommes? Certes le Prophete Dauid le nous a assez appris par son exemple. Il viuoit en vn temps auquel les promesses du Messie estoient encores beaucoup plus claires qu'au siecle de Moyses. Il auoit receu de

Dieu des graces rares, & aufquelles il y en auoit peu de comparables. Et neantmoins pource qu'il viuoit fous l'œconomie de la Loy; qui infite perpetuellement fur les commandemens & les defenfes, fur les promeffes & les menaces, en fuitte de l'obeyffance ou de la transgreffion; il entre quelquesfois par le fentiment de fes offenfes en des deftreffes extremes, & au Pfeaume 32. il dit, qu'elles luy ont donné des inquietudes comme inimaginables. Puis ne trouuant point de repos qu'en l'affeurance de la remiffion, il s'efcrie, comme nous auons tantoft dit, avec admiration; *O que bien-heureux eft celoy auquel les pechez font conuertis ! O que bien-heureux eft celoy auquel les transgreffions font remiffes !* Paroles dont l'Apofire S. Paul tire au chap. 4. de l'Epift. aux Romains, vn argument inuincible contre la doctrine de la Iuftification par les œuures. Et c'eft ce qui fait dire en quelque lieu à ce grand autheur que nous auons nommé au commencement; qu'encore qu'il foit arriué fous la difpenfation legale que quelques particuliers ayent eu vne plus grande foy que pour la pluspart nous ne l'auons; tels qu'ont eſté Moyſe & Dauid, ſi ne faut-il pas laiffer de confiderer que l'Efprit de feruitude, qui tient les hommes en crainte, eſtoit de fon miniſtere. Si, dit-il, la Loy eſt confiderée en foy, elle ne peut, ſinon, en tenant deſia les hommes,

» sous vne miserable seruitude, les enferret  
 » encore del'horreur dela mort, dautant  
 » qu'elle ne leur promet aucun bien que  
 » sous condition de faire, & d'autre part  
 » denonce la mort à tous transgresseurs.  
 » Parquoy, comme dessous la Loy estoit  
 » l'esprit de seruitude lequel pressoit de  
 » crainte la consciencie : ainsi sous l'Euan-  
 » gile est l'esprit d'adoption qui réjouit nos  
 » ames par le tesmoignage de nostre salut.  
 Mais pource que telle estoit la dispensation  
 de Dieu alors, s'il permettoit que les enfans  
 fussent quelquesfois grièvement affligés en  
 leurs consciences par la crainte de la puni-  
 tion de leurs offenses; il venoit pourtant à  
 leur secours, & leur donnoit selon la mesu-  
 re de la condition des temps, l'esprit de con-  
 solation qu'il espendoit comme vn doux  
 baume dans les playes de leurs ames. Main-  
 tenant que cette dispensation est abolie par  
 son ordonnance, ceux qui la remettent sus  
 s'enferrent eux-mesmes en de mortelles  
 frayeurs, & pour punition d'auoir si indi-  
 gnement corrompu son Euangile, Dieu les  
 prine de cet Esprit de consolation qu'il fai-  
 soit sentir aux autres. De là viennent ces  
 frayeurs, ces destresses, ces angoisses, ces  
 tremblemens continuels, ces cruelles desflan-  
 ces qu'ont ceux qui doutent s'ils seront sau-  
 uez ou s'ils ne le seront pas, s'ils sont en  
 estat de grace ou bien s'ils n'y sont pas, s'ils

doivent prendre la hardiesse de lever les yeux vers les cieus, ou s'ils se doivent résoudre, si résoudre on se pouvoit, à la souffrance des peines eternelles. Cela vient, di-je, de ce qu'on leur corne perpetuellement aux oreilles le ministère de la Loy; qu'on leur denonce la malediction de Dieu sur ceux qui manquent à la faire: qu'on leur propose le Royaume des Cieus pour salaire de leurs bonnes œuvres & de leur sainteté, & qu'on leur retranche l'esperance d'y parvenir autrement que sur les eschelles de leurs merites.

Il en est de mesmes pour le regard de la vraye sanctification. L'Euangile nous apprend que Dieu nous a donné la vie en nostre Seigneur Iesus, à celle fin de nous rendre saints, & que nous sommes sauvez afin de faire de bonnes œuvres. *Tit. 2. 14. Eph. 2. 8. 9. 10.* La Loy au contraire nous commande, afin d'auoir la vie, d'estre saints, & de nous proposer le salut pour prix de nos bonnes œuvres. Ainsi en l'Euangile nous auons la vie en la mort de Christ, pour uenir que nous croyions, auât que d'estre saints; en la Loy il nous faut estre saints & obseruer les commandemens auant que d'auoir la vie. En l'Euangile donc c'est Dieu qui nous donne la sainteté par la communion que nous auons avec son Fils en qui nous croyons; en la Loy nous la deuons auoir de nous-mes-

ans. En l'Euangile nous sommes saincts par gratitude enuers Dieu de ce qu'il nous a sauuez, & ainsi c'est l'amour de Dieu qui domine en nous : là où ceux qui sont sous la Loy n'essayans à estre saincts que pour estre sauuez, sont sans doute moins possédez de l'amour de Dieu que d'eux-mesmes. En l'Euangile nous sommes saincts pource que nous sommes enfans qui deuous représenter l'image de nostre Pere celeste : en la Loy s'il n'y a qu'elle qui nous gouerne, nous n'essayons à estre saincts que par l'esperance de la recompense ou la crainte de la peine : qui sont proprement les mouuemens des mercenaires & des esclaves.

Qu'est-il donc arriué, mes Freres, aux esteus de Dieu sous la dispensation legale, en laquelle ces alliances estoient, ce sembloit, si meslées ensemble ? Certes ils ont apperceu nostre Seigneur Iesus : cest à luy seul que leur election les appelloit. Mais voulez-vous que je vous die comment ? Non seulement obscurement, pource que les promesses n'approchent jamais de la clarté de la reuelation de la chose mesme ; mais encore au trauers de la Loy qui donnoit à la doctrine de l'Euangile alors quelque peu de chose de sa teinture. Comme si vous voyiez vn homme en vn lieu obscur, & au trauers d'vn verre peint ; vous apperceuriez bien la conformation de ses membres iusques à dire, c'est vn homme :

mais neantmoins vous ne remarqueriez pas distinctement les lineamens, & encore le verriez vous en des couleurs vn peu estranges, que le verze luy communique contre sa nature. Ainsi ont-ils veu la redemption par Christ, & l'ont reconnu suffisamment pour leur salut : mais ç'a esté imparfaitement au prix de l'excellence de nostre connoissance. Ils ont veu la justice qui est par la foy, mais ce n'a pas esté sans auoir souuent à luitter contre la pensée de la Iustification par les œuures. Ils ont veu la consolation par l'assurance de la remission : mais ce n'a pas esté sans sentir souuent de merueilleuses alarmes en leurs consciences. Ils ont veu la vraye sanctification, & en ont esté faits participans : mais ce n'a pas esté sans y mesler quelque chose de cette crainte seruite qui est si esloignée de la doctrine de la foy. En vn mot, ils ont veu la Religion Chrestienne à la verité, & ont esté sauez par elle; mais ils l'ont veüe de loin, & encore tellement habillée à la Iudaïque, que qui la nous presenteroit ainsi deuant les yeux, la nous feroit mesconnoistre; accoustumez que nous sommes à la voir sans aucun desguisement, & en sa couleur & stature naturelle. Que s'il y en a en quelques vns à qui Dieu ait donné des lumieres extraordinaires, & des connoissances qui approchassent de celles que nous auons maintenant sous le Nouveau Testament,

cela s'est fait par enthousiasmes & ravissements particuliers, & non pas selon la voye commune & ordinaire que Dieu suiivoit alors pour amener ses esleus à sa connoissance salutaire.

Qui doutera donc, mes Freres, apres cela, que la claire predication de l'Euangile ne fust absolument necessaire, pour nous oster vne fois tout net toute imagination que nostre salut dependist de nous, & ne nous laisser plus à combattre contre la bonne opinion de nous-mêmes ? Pour engendrer en nos consciences vn profond repos, & ne permettre pas qu'il soit troublé d'aucune frayeur de malediction ni de vengeance ? Pour produire en nous l'amour de la vraye sanctification par l'admiration des compassions de Dieu en nostre salut, & nous delivrer pleinement de toutes pensées serviles & mercenaires ? En vn mot, pour nous faire sentir avec vne joye inenarrable & glorieuse l'Esprit d'adoption qui nous fait crier Abba Pere, & qui rend tesmoignage à nostre esprit que nous sommes enfans de Dieu, & nous oster tout ce qu'il y pouvoit auoir autresfois meslé dans les fideles de cet esprit de seruitude qui nous eust tenus perpetuellement en crainte ? Et pleust à Dieu que nos aduersaires de l'Eglise Romaine peussent bien comprendre quelle difference il y a entre le Vieux & le Nouveau Testament ;

quelle a esté la necessité de la Loy & de l'abrogation de la Loy, & de la publication nuë & descouverte de l'Euangile. Mais il leur arriue en la lecture du Vieux Testament, comme il est arriué à plusieurs en la lecture du vingt-quatriesme chapitre de S. Mathieu. Là nostre Seigneur Iesus respond à deux questions merueilleusement differentes: de la destruction de la ville de Ierusalem, & de son second aduenement pour le jugement du monde. Et pource que le temps auquel il respondoit le requeroit ainsi, il mesle ses deux responses ensemble; ses disciples n'estans pas encore en estat d'en tirer de l'edification s'il les eust clairement distinguées. Au lieu donc d'interpreter les responses par la consideration de la matiere mesme & de la chose dont il s'agit, & attribuer à chacune question les choses qui luy conuiennent, ils les ont broüillées & pesle-meslées, & en ont peruertit toute l'intelligence. Ainsi ne considerans pas que Dieu en la dispensation legale mesle ensemble deux choses extremement diuerses, l'Euangile & la Loy, pource que le temps & cet aage de l'Eglise le demandoit ainsi; au lieu de mettre à part dans le Vieux Testament ce qui regarde la Loy, & en tirer pour l'instruction de l'Eglise Chrestienne ce qui est purement Euangelique, comme sont les oracles du Messie, les promesses de misericorde, les beaux exemples de foy, les excel-

lens mouuemens de pieté, les prieres feruentees conjointes avec confiance en la bonté de Dieu, les reconnoissances que les saints y font de leur neant & pour le corps & pour les facultez de l'esprit, pour donner à Dieu toute la gloire de leur salut, les tesmoignages qu'ils y donnent de leur joye & de leur esperance, les preuues qu'ils y rendent de leur sincere affection à la sainteté & à la vertu, & semblables, & ne faire cas du reste qu'autant qu'il peut seruir à amener les hommes à l'experience de ces choses, ceux de l'Eglise Romaine ont estouffé la doctrine de Christ sous les dogmes & les obseruations qui appartiennent à l'alliance legale.

Mais enfin, mes Freres, apres tous ces raisonnemens, que nous reste-il plus à dire sinon que c'est la connoissance du Seigneur Iesus dont nous parlons? Car qu'entendons-nous autre chose par ce nom de l'Euangile? En sa naissance donc nous auons veu l'accomplissement des promesses d'Immanuel, Dieu s'estant allié si estroittement avec la nature humaine. En sa vie, vn exemple incomparable de sainteté, sur lequel nous ayons à former la nostre avec toute sorte de soin & de diligence. En sa predication vne source inespuisable de sapience, vne lumiere celeste, vne doctrine diuine qui esclaire nos entendemens en la connoissance des choses appartenantes à l'immortalité glorieuse. En

ses miracles vne preuve indubitable de sa diuinité , vn symbole de la puissance qu'il desploye en la guerison de nos esprits , en la restauration, en la resurrection de toutes nos facultez à son seruice : vn arre finalement de cette excellente grandeur de vertu & de puissance par laquelle il ressuscitera nos corps en sa journée bien-heureuse. En sa mort , vn bouclier impenetrable aux traits des frayeurs & des espouuantes de la nostre: la satisfaction pour nos pechez , le payement de nos debtes, le sacrifice inestimable qui a fait la propitiation de toutes les souilleures de nos consciences. Là voyons-nous lacerée l'obligation qui nous estoit contraire. Là voyons-nous attachées les conuouitises de la chair. Là contemplons-nous la malediction tournée en benediction: là le vieil homme crucifié qui nous donnoit autresfois tant de peines. En sa resurrection nous voyons portaites les victoires qu'il a remportées de Satan & de la mort : les pieces de leur empire brisées & fracassées : & qui des yeux de la foy le contemple sortant du tombeau , y voit escrite en caractere plus lumineux que les rayons du Soleil mesme , la declaration authentique que Dieu y fait que son ire est apaisée , que deormais il justifiera tous les croyans, qu'il n'y a plus rien qui mette empeschement à ses misericordes. En son ascension aux Cieux nous

206 *Serm. sur la 2. de S. Paul aux Cor.*  
voyons le glorieux triomphe, non seulement des ennemis de nostre salut, qu'il y tient enchainé sous des liens de fer qu'ils ne sçauoient briser; mais des cœurs de ses esleus encore, qu'il emporte avec foy attaché par la connoissance & par l'admiration de ses infinies compassions, & par l'Esprit de sanctification qui tient en vne joye inenarrable toutes leurs affections prisonnières. En son intercession là haut nous voyons les appuis inesbranlables de la perseuerance de nostre foy, les sources de cette force inuincible que l'Esprit insinue en ses racines, qui fait qu'elle les enfonce si auant, qu'elle y deuiet si forte & si vigoureuse, qu'elle ne craint ni les tentations de Satan, ni les allechemens du monde, ni la legereté de nostre propre volonté, dont la puissance de la grace a fixé la naturelle inconstance. Et finalement en la gloire qu'il possède aux Cieux à la dextre de son Pere, nous voyons en partie le modele de nostre future glorification; car nous sommes predestinez à estre rendus conformes à son corps glorieux; en partie l'assurance de nostre protection contre tous nos ennemis; en cette infinie puissance que Dieu luy a donnée aux Cieux & en la terre. En vn mot, nous voyons celuy par lequel nous auons accès au Pere, qui nous donne la hardiesse d'approcher du throsne de grace avec assurance, qui nous est vn pleige in-

mortel d'estre secourus en temps opportun , par qui nous adressons nos prieres à Dieu , qui les presente luy-mesme & les recommande, & qui ayant vestu nostre nature sçait compatir à nos infirmités , & enuoyer des Cieux en nos cœurs son Esprit de force & de consolation qui les rende insurmontables à toutes tentations, & à nostre joye perennelle. Sans luy la conscience du peché, les frayeurs continuelles de la mort, les denonciations de l'ire de Dieu, les maledictions de la Loy, tiendroient nos ames en des frayeurs irremediabls, les engloutiroient en vne tristesse selon le monde, les precipiteroient en vn desespoir inconsolable. Sans luy nostre peché regneroit absolument en nous, le diable y auroit encore cet empire qu'il y auoit autretfois, & domineroit avec vn efficace merueilleuse en nos conuoitises. Christ est celuy qui nous a deliuré de tout cela : Christ est celuy dont la connoissance nous assure de cette deliurance. Christ est l'eschelle par laquelle nos cœurs montent dès maintenant dans les Cieux, & les Saints Anges descendent des Cieux pour la defense des esleus de Dieu en la terre. Christ est en somme l'image de Dieu , en laquelle nous osons contempler celuy duquel on disoit autretfois , nous mourrons car nous auons veu l'Eternel. C'est en luy que s'est reuelé celuy dont l'essence est incomprehensible à nos esprits , &

208 *Serm. sur la 2. de S. Paul aux Cor.*  
de la face courroucée de qui sortent des flammes & des esclairs insupportables à la creature pecheresse.

Or voyez-vous, mes Freres, comme nous auons tâché à vous représenter bien particulièrement la necessité de l'Euangile de nostre Seigneur Iesus, soit que vous fassiez comparaison de l'Eglise Chrestienne avec les nations Payennes destituées de la connoissance du Redempteur; soit que vous en fassiez comparaison avec l'Eglise Iudaïque sous l'œconomie de la Loy. C'est donc à vous desormais à le retenir en sa pureté, & vous donner bien garde d'y rien mesler ni des idolatries & superstitions des Gentils, ni des ceremonies & doctrines des Iuifs mesmes; sinon certes entant que les doctrines des Iuifs se trouueront estre en l'ancien Testament les doctrines de l'Euangile. Moÿse n'est pas vostre Mediateur: c'est Iesus-Christ. L'alliance de la Loy n'est pas celle par laquelle vous auez à estre sauuez, c'est celle de la grace. Tout ce que vous pouuez tirer de Moÿse si vous le considerez comme Prophete, c'est qu'il a predit le Christ. Mais Christ s'est représenté soy-mesme au monde. Les oracles des predictions seruent desormais à justifier la verité de la manifestation du Redempteur, par la conformité admirable que nous y trouuons avec elle. Tout ce que vous en pouuez tirer encore si vous le considerez comme  
entre-

entremetteur du Traitté de la Loy, c'est qu'il a esté figure de Christ. Mais Christ en se representant soy-mesme a chassé les figures & les ombres. Elles seruent à cette heure à nous faire admirer la sapience de celuy qui auoit ainsi portait les choses si longtemps deuant qu'elles arriuaissent. Tout ce que vous pouuez recueillir de l'Alliance de la Loy & du ministere de Moÿse considéré en soy-mesme, est la cōnoissance de cette misere naturelle, & de cette malediction à laquelle vous estes assujettis, pour estre si fort eslongnez de la sainteté que les commandemens des deux tables exigent de vous; mais c'est afin de vous faire recourir à celuy en qui vous auez salut & deliurance. Aussi estoit-celà certes la fin de son institution autresfois. Si elle a engendré quelques autres pensées en l'esprit des hommes, si elle y en engendre maintenant, comme vous voyez que ceux de l'Eglise Romaine y cherchent les preuues de leur doctrine de la Iustification par leurs œuures, cela est venu du vice de l'esprit humain-naturellement enclin à se flatter soy-mesme. Qui trouue les vices toujours petits, & les pretenduës vertus il les qualifie de merite. Qui diminue toujours tant qu'il peut l'horreur de ses pechez, & enfle les actions qui ont la moindre apparence d'honesteté, d'éloges, & de louanges. Qui n'ayant rien dequoy se couvrir contre

le jugement de Dieu, ose se promettre des récompenses de sa justice.

Cependant, mes Freres, & de la foy de ces saincts personages qui ont embrassé la misericorde de Dieu desployée au Christ à venir, puisez & des exhortations puissantes, & des exemples efficacieux, & des consolations viues pour estre esleuez en mesme esperance. Voire d'autant plus que vostre condition est sans comparaison plus auantageuse. Ils ont creu en Christ. Mais c'estoit en Christ à venir. Quelle consolation vous est-ce de le voir reellement descendu des Cieux, incarné parmi vous, & présenté si clairement au monde? Ils l'ont apperceu: mais ç'a esté de loin & obscurément. Quelle consolation vous est-ce de le voir pourtrait devant vos yeux par la predication de l'Euangile? De voir tous les tenans & les abouitissans de la doctrine de salut, la lumiere & la proportion admirable de la Religion Chrestienne? Ils l'ont reconnu; mais ç'a esté au trauers de la Loy, en vn habillement estrange, & en des couleurs esloignées de sa nature. A vous il s'est môstré tout à nû; vous le pouuez voir en son naturel, sans estrange-té, sans melleange ni bigarrure quelconque. Ils ont veu les rayons de sa splendeur: mais ç'a esté autant qu'il en pouuoit passer au trauers d'un voile. A vous il est donné de contempler la gloire de sa face pour estre transf-

formez en la mesme image de gloire en gloire  
 comme par la vertu de son Esprit. Le Iuis a  
 eu vn incomparable auantage sur le Gentil  
 autresfois : le vostre sur la nation Iudaique  
 n'est pas si grand, mais neantmoins il est fort  
 considerable. Si donc ce peuple a eu sujet de  
 rendre graces à Dieu de ce qu'il auoit fait  
 blanchir la premiere aube de ce beau Soleil  
 sur les montagnes, pour le conduire au mi-  
 lieu des espaisles tenebres du monde, au lieu  
 qu'il auoit laissé les autres nations en leur  
 ignorance naturelle, & si cette nation luy en  
 a rendu les reconnoissances par sacrifices  
 d'actions de graces en son Tabernacle; ne luy  
 offrons pas quant à nous des gâteaux & des  
 taureaux, ne nous amusons pas à respandre  
 du sang dans son Temple, mais tendons luy  
 les bouueaux de nos levres, & la gratitude  
 de nos cœurs, pource qu'au lieu de ce peu de  
 lumiere qui resplendissoit dans le Ciel de la  
 Iudée, il a fait leuer sur nous l'Orient que  
 cette nation attendoit, & amené le Soleil de  
 Justice sur nos testes. C'est toute la recom-  
 pense que requiert de nous celuy à qui est deu  
 toute gloire, force & empire aux siècles des  
 siècles. Amen.